https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-14-mars-2014-fixant-le-nombre-de-contrats-de-praticiens-territoriaux-de-medecine-generale/
Arrêté du 14 mars 2014 fixant le nombre de contrats de praticiens territoriaux de médecine générale
14/03/2014
Le nombre de contrats de praticiens territoriaux de médecine générale est fixé à 400.
Voir également :
Arrêté du 14 mars 2014 portant répartition régionale des contrats de praticiens territoriaux de médecine générale